



## La Caisse des Dépôts publie le rapport annuel 2024 du Fonds d'épargne : une année de mobilisation massive au service de la transformation écologique et du logement social

Paris, le 23 juin 2025

### **Le Fonds d'épargne en 2024** **Chiffres clés**

- **Un bilan de 440,8 Md€** géré par la Caisse des Dépôts
  - 398,1 Md€ de dépôts (LA-LDDS-LEP) centralisés par la Caisse des Dépôts, soit 58% du montant total de l'encours des livrets réglementés
  - 42,7 Md€ de fonds propres et autres ressources
- **218,8 Md€** d'encours de prêts pour financer des projets d'intérêt général et verts
- **222 Md€** investis en actifs financiers responsables

L'activité crédit en 2024 :

- **28,1 Md€** de prêts octroyés par la Caisse des Dépôts sur Fonds d'épargne
  - 20,8 Md€ en faveur de la cohésion sociale (114 900 logements sociaux financés)
  - 5,2 Md€ au secteur public local (1189 projets sur le territoire)

Ce sont **9,8 Md€** de prêts qui ont été octroyés sur l'année en faveur de la transformation écologique du pays :

- 108 900 logements sociaux réhabilités
- 2 Md€ pour les transports décarbonés
- 1,1 Md€ pour la réhabilitation de bâtiments publics
- **396 M€** prélevés sur le Fonds d'épargne pour contribuer au budget de l'État
- **11,7Md€** d'intérêt versés par la Caisse des Dépôts aux épargnants

*« En 2024, le Fonds d'épargne a réaffirmé la pertinence de son modèle unique et son rôle de levier public majeur au service de l'intérêt général. Par son action, il accompagne concrètement la transformation écologique, soutient l'investissement territorial et contribue à la cohésion sociale. »*

**Olivier MAREUSE**

*Directeur général adjoint, directeur des Gestions d'actifs et du Fonds d'Epargne*

### **Un levier public au service des transitions et des territoires**

L'année 2024 s'inscrit dans un environnement économique et financier marqué par une instabilité persistante : ralentissement de l'inflation, amorce de la baisse des taux d'intérêts court terme, tensions géopolitiques et crise profonde du secteur immobilier. Dans ce contexte complexe, le Fonds d'épargne a démontré toute la robustesse de son modèle et la pertinence de son rôle au service de l'intérêt général.

Avec 28,1 milliards d'euros de prêts nouveaux signés, la production atteint un niveau sans précédent dans l'histoire du dispositif. Cette dynamique exceptionnelle s'explique par la capacité du Fonds d'épargne à adapter son offre aux besoins concrets des territoires, à proposer des financements à long terme là où le marché privé se retire, et à agir en faveur des transitions structurelles engagées par le pays.

### **Une contribution renforcée à la transformation écologique et sociale**

Le Fonds d'épargne a poursuivi l'élargissement et la diversification de ses offres, au bénéfice d'une action publique plus efficace, plus soutenable et plus inclusive. Parmi les principales évolutions de l'année figurent :

- Le renforcement des conditions incitatives pour les investissements écologiques du secteur public local (marge ramenée à 0,4 % sur le taux du Livret A) ;
- Le lancement de nouvelles offres structurantes, telles que Adaptéo (décarbonation des systèmes de chauffage dans le logement social), PRTEE (refinancement bancaire vert) ou DUOZ (préfinancement court terme) ;
- La simplification et l'extension des outils existants, avec l'ouverture de Prioréno à l'ensemble des bailleurs sociaux et la refonte de l'offre Gaïa pour accélérer le financement du foncier social.

Cette évolution s'inscrit dans une stratégie d'ensemble visant à accompagner la transition écologique, à soutenir le logement social et abordable, et à permettre aux acteurs territoriaux de poursuivre leurs investissements structurants malgré un environnement financier contraint.

### **Un rôle affirmé d'acteur systémique**

Le Fonds d'épargne continue par ailleurs à engager ses portefeuilles financiers sur une trajectoire ambitieuse de décarbonation, tout en développant son engagement actionnarial, notamment en matière de biodiversité. Il s'associe aux grandes initiatives portées par la Caisse des Dépôts, telles que la création en 2024 du Fonds Biodiversité, aux côtés de la Banque de France.

Le rapport annuel 2024 présente l'ensemble de ces réalisations, illustrant la capacité du Fonds d'épargne à conjuguer ambition environnementale, solidarité territoriale et efficacité économique, au service d'un développement durable, juste et équilibré.

**Retrouvez l'intégralité du Rapport au lien suivant : [Rapport Annuel du Fonds d'Epargne](#)**

---

### **À propos du groupe Caisse des Dépôts**

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

**caissedesdepots.fr**

**in f**   

### **Contacts presse**

**Groupe Caisse des Dépôts :**

Nathalie Police – [nathalie.police@caissedesdepots.fr](mailto:nathalie.police@caissedesdepots.fr) – 06 07 58 65 19

Antoine Pacquier – [antoine.pacquier@caissedesdepots.fr](mailto:antoine.pacquier@caissedesdepots.fr) – 06 86 42 69 58

---

## **Le fonds d'épargne, un modèle unique et vertueux pour une épargne utile**

Dans le cadre des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne assure la centralisation et la gestion d'une partie de l'épargne réglementée (59,5% des Livrets A-LDDS et 50% des LEP) des Français qu'il transforme en prêts à très long terme, jusqu'à 80 ans parfois, pour financer en priorité le logement social, la politique de la ville et des projets d'intérêt général des collectivités locales.

L'activité du Fonds d'épargne est retracée dans une comptabilité séparée de celle de l'Établissement public. Elle est régulièrement examinée par la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, et, en son sein, par le Comité du Fonds d'épargne, constitué en 2003 afin de renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance.

Ces financements sont proposés aux mêmes conditions à tous les emprunteurs, et sont conçus pour répondre aux besoins de chacun : bailleur social, petite, moyenne ou grande collectivité territoriale. Le taux varie uniquement en fonction du caractère plus ou moins écologique et social du projet.

La part de cette épargne populaire qui n'est pas dédiée aux prêts est investie dans des actifs financiers afin de contribuer à la rémunération des épargnants et d'assurer la liquidité de leurs dépôts, tout en finançant l'économie. Le Fonds d'épargne doit ainsi constamment trouver un équilibre entre deux priorités : la sécurité et la rémunération de l'épargne ; le financement au meilleur coût de programmes d'intérêt général.

Le solde non centralisé de l'épargne réglementée est géré par les établissements bancaires, en fonction des obligations que leur fixe la loi (pour le LDDS, PME et Transformation écologique et énergétique).

Ces banques reçoivent par ailleurs une commission versée par la Caisse des Dépôts en contrepartie de la collecte de l'épargne centralisée dans l'Établissement public.

Les portefeuilles sont essentiellement composés d'actifs de taux (obligations et valeurs du Trésor), avec un volet actions pour améliorer la rentabilité des placements sur la durée...

## Modèle économique du Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts (2024)

